



*Psycho-prat'*  
*formation continue*



# COACHING ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

SPÉCIAL COACHING 2026

**Qualiopi**  
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

**2026 (EN PRÉSENTIEL)**  
**16, 17, 30 ET 31 JANVIER - 13 ET 14 FÉVRIER - 13 ET 14 MARS**  
**03, 04, 17 ET 18 AVRIL - 29 ET 30 MAI - 19 ET 20 JUIN - 10 ET 11 JUILLET**  
**28 ET 29 AOÛT - 25 ET 26 SEPTEMBRE**

**JURY : 16 ET 17 OCTOBRE**

**N°267-000**

### MOTS-CLÉS

Coaching professionnel, posture de coach, supervision, outils d'accompagnement, développement d'activité.

### PUBLIC CONCERNÉ

Professionnel(le)s de la relation d'aide, psychologues, consultant(e)s, formateur(trice)s, spécialistes RH, chef(fe)s d'entreprise, cadres dirigeant(e)s, toute personne expérimentée dans l'accompagnement.

### PRÉREQUIS

Candidature à adresser par mail (projet professionnel, objectifs recherchés, CV détaillé). Un « travail sur soi » personnel est demandé et doit être initié ou poursuivi durant la formation.

### DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée : 11 sessions de 2 jours.  
Le vendredi 09h30 - 18h00 et le samedi 08h30 - 17h00, de janvier à septembre 2026, soit 154 heures en présentiel (7h/jour) et jury en octobre 2026. Promotions de 8 à 12 personnes maximum.

**Accessibilité PMR.**

### MODALITÉS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation alterne apports théoriques, mises en situation pratiques, supervisions collectives, études de cas, travaux en sous-groupes, retours d'expérience et modules dédiés au développement d'activité, dans une logique pluridisciplinaire couvrant le coaching individuel et collectif.

### COACHING ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

## Développer la pratique du coaching professionnel

Le meilleur outil du coach, c'est lui-même ! Encore faut-il adopter la posture juste, s'appuyer sur des cadres théoriques solides, mettre en place une démarche professionnelle viable et enfin, rester attentif aux évolutions de la société.

La formation vise à faire acquérir aux participant(e)s la capacité de construire une pratique de coaching professionnelle et personnalisée, en maîtrisant les méthodes et outils essentiels pour accompagner efficacement le changement tant au niveau individuel que collectif tout en développant sa singularité et son expertise propre.

Les participant(e)s devront faire l'expérience du coaching pour valider leur formation, avec un temps de supervision collective de pratiques par les intervenant(e)s. Ils pourront démarrer ces coachings à mi-parcours.

### ATOUTS DE LA FORMATION

- Supervisions collectives, pluridisciplinarité théoriques, couvre le coaching individuel et collectif, comprend un module sur le développement d'activité, formateur coachs certifiés et psychologue.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELS

- Acquérir les techniques spécifiques pour pratiquer le coaching de collaborateur(trice)s et d'équipes.
- Savoir proposer, vendre et intégrer le coaching à son activité.
- Développer une posture professionnelle éthique et adaptée.
- Maîtriser les outils et processus d'accompagnement du changement.
- Structurer et développer son activité de coach.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Investir une posture de coach par l'apprentissage théorique

- La posture de coach.
- Appréhender les différentes composantes de la posture de coach.
- Aborder les points éthiques et déontologie.
- Définir son cadre de développement personnel et de supervision.

- Travailler sur sa représentation de coach.
- Appréhender ce qui participe à une identité de coach.
- Expliciter ses priorités posturales.
- L'apprentissage théorique.
- Connaître l'historique et les fondements de référentiels (approche cognitive, PNL...), systémique, approche.
- Mettre en œuvre les différents processus de résolution de problèmes au regard des repères théoriques présentés en cours.
- Maîtriser les protocoles d'accompagnement au changement dans le cadre des coachings individuels et d'équipes.
- Ajuster les techniques d'intervention aux contradictions, résistances ou représentations du coaché (recadrage, confrontation...) au regard des apports théoriques vus en cours.

#### Pratiques du coaching

**« Pour celui qui ne possède qu'un marteau, tout ressemble à un clou »**

#### Notre ambition ?

- Vous aider à devenir des « poly-technicien(ne)s » artisanaux(ales).

#### Comment ?

- Plutôt qu'une simple description d'outils, nous vous transmettrons les fondements théoriques et l'état d'esprit de chacune des techniques, afin de pouvoir les utiliser à bon escient, au bon moment.

#### Méthodologiquement, vous apprendrez à...

- Articuler les étapes d'une séance de coaching.
- Structurer l'entretien de découverte et l'analyse de la demande, aider à définir et formaliser les objectifs du coaché.
- Identifier et mettre en place le cadre d'intervention approprié.
- Savoir conduire un entretien tripartite.
- Traiter les différentes composantes d'un contrat.
- Établir les liens entre diagnostic et axes de travail en séances.
- Savoir instaurer, maintenir et clôturer l'alliance dans la relation de coaching. Vous expérimenterez des techniques et outils favorisant la recherche de solutions et la mise en actions.
- Utiliser des outils de l'approche cognitive : la colonne de Beck et la restructuration, cognitive, questionner les comportements et repérer les dissonances cognitives.
- Effectuer des recadrages, à bon escient pour le/la coaché(e), en utilisant la flexibilité mentale.
- Expérimenter le recentrage, s'entraîner à l'observation de la communication verbale et non verbale.
- Découvrir, s'approprier et expérimenter la mise en œuvre des 21 techniques structurant le travail de coaching.
- Conduire un entretien structuré avec des techniques d'intervention de l'école de Palo Alto : questions paradoxales, questions hypothétiques, position basse, prescription de symptômes, dessin systémique, utilisation de métaphores.
- Accompagner les émotions et le développement du potentiel d'Intelligence émotionnelle dans le coaching : l'écoute active et le questionnement ELFE.
- Se mettre en position méta et méta communiquer.
- Formaliser et prendre appui sur la Stratégie de Réussite spécifique à la personne accompagnée.
- S'entraîner au feedback et maîtriser le niveau de confrontation.
- Identifier les valeurs avec les outils de transformations culturelles du Barrett Values Centre.

### VALIDATION DES ACQUIS

- Fournir une séquence audio anonymisée de 15 à 20 minutes d'une séance de coaching effectuée, au choix du/de la participant(e), accompagnée d'une note d'information remplie et signée.

- Réaliser un bilan de pratiques de 20 pages témoignant des deux coachings réalisés, de votre cheminement de l'analyse de la demande à la clôture, des difficultés rencontrées et comment vous les avez résolues, de la description de la posture, des questions éthiques qui se sont posées.

- Rédiger un rapport de professionnalisation, consistant à présenter le plan de développement de votre projet professionnel. Il y sera précisé les éléments concernant les client(e)s ciblé(e)s, la communication de ce projet et la stratégie commerciale adoptée. Ce rapport est validé par le jury, à partir de critères spécifiés.

- Soutenir votre travail et votre parcours devant un jury pluridisciplinaire.

Le jury s'appuie sur une grille d'évaluation afin de déterminer une note qui conduit à la validation d'une attestation de compétences (note de 10/20 et au-dessus) ou non, avec éventuellement un travail complémentaire demandé ou la possibilité de se représenter à une soutenance avec un nouveau mémoire portant sur de nouveaux coachings lors d'un prochain jury (rattrapage de soutenance au tarif de 500 €).

La note de 06/20 et en-dessous est éliminatoire et ne permet aucune possibilité de rattrapage.

## INTERVENANT(E)S

**François CHARTON,**  
Psychologue diplômé  
de l'École de Psychologues Praticiens  
en psychopathologie,  
diplômé de l'Institut d'Études  
Politiques en RH, ancien DRH.  
Consultant RH et coach, intervient  
auprès de managers d'entreprise  
et de sportifs professionnels.  
Superviseur certifié  
ESQA (Undici).

**Anne de MONTARD,**  
Psychologue diplômée  
de l'École de Psychologues Praticiens,  
coach diplômée de l'Université  
de Paris 8. Consultante et coach  
accompagnant des cadres dirigeants  
et des équipes sur  
le développement d'une dynamique  
professionnelle durable.  
Superviseur certifié  
ESQA (Undici).

**Frédéric SOS,**  
Psychologue diplômé  
de l'École de Psychologues Praticiens  
(spécialisation psychologie des  
organisations).  
Fondateur de la société Racinal,  
spécialiste de l'accompagnement  
de dirigeants et d'équipes dirigeantes.  
Consultant, coach et superviseur.

**Émilie DEVIENNE,**  
Début de carrière dans la presse  
au Québec.  
Pratique le coaching  
et le codéveloppement.  
Membre Titulaire de la SF Coach®.  
Chargée d'enseignement  
à l'Université et en école de commerce.  
Auteure d'une vingtaine d'ouvrages  
dont plusieurs centrés sur la pratique  
du coaching ou sur l'épanouissement  
personnel.

**Cyrille THIEULLET,**  
Ingénieur de formation.  
Expert en accompagnement  
des impacts humains dans  
les transformations d'entreprise.  
Consultant en organisation,  
coach interne dans un grand groupe  
depuis 2012, thérapeute, superviseur  
certifié IDSUP. Auteur du livre  
« Apprendre le changement ».

- Favoriser le mouvement et la motivation de changer les comportements : de la décision de changer à l'action, les apports de la logothérapie et de l'Appreciative Inquiry.

### **Vous découvrirez les spécificités des coachings collectifs, en apprenant à...**

- Identifier les types de coaching collectif.
- Cadrer et adresser les objectifs collectifs et individuels dans un coaching collectif.
- Structurer un coaching collectif.
- Découvrir quelques techniques et outils de coaching collectifs.
- Clôturer un coaching collectif.
- Appliquer des outils de coaching collectif pour la réussite d'un objectif individuel.

### **Le processus et le développement de la démarche commerciale**

- Projet professionnel et projections d'activités.
- Les modalités pratiques d'activité : statut d'exercice.
- Se positionner sur le marché, valoriser sa prestation.
- Clarifier le process commercial et les leviers de développement les plus adaptés.
- Repérer les caractéristiques de son « impact clients », les leviers de crédibilité dans la relation propre au coaching.
- Les spécificités de la relation bipartite ou tripartite.
- Les composantes du contrat, expliciter l'engagement de résultat.
- Formaliser un Business Plan.

Le programme par jour de la formation vous sera envoyé sur demande à [formation@psycho-prat.fr](mailto:formation@psycho-prat.fr)

Ce programme n'est pas contractuel et peut être ajusté selon les évolutions du métier, du marché et de la réglementation.

## TARIFS

### **Tarifs Early Bird (tarifs préférentiels) jusqu'au 30 mai 2025 :**

- Pour les particuliers : 7 500 €.
- Pour les indépendants/libéraux/autoentrepreneurs : 8 800 €.
- Pour les entreprises : 12 300 €.

### **À partir du 1<sup>er</sup> juin 2025 :**

- Pour les particuliers : 8 500 €.
- Pour les indépendants/libéraux/autoentrepreneurs : 9 800 €.
- Pour les entreprises : 13 000 €.

**L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.**

**84 %**  
DE SATISFACTION  
POUR CETTE  
FORMATION

# Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

Psycho-prat' Formation continue est un organisme de formation continue dont le siège social est situé au : 23, rue du Montparnasse - 75006 PARIS.

## Article 1 - Nature des prestations

Les actions de formation dispensées par Psycho-prat' Formation continue entrent dans le cadre de la formation professionnelle continue et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail. L'action de formation continue répond à un programme, des objectifs pédagogiques et permet de transmettre un savoir et une expertise théorique et pratique quand elle le nécessite.

## Article 2 - Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont applicables à toute commande de prestation de formation passée auprès de Psycho-prat' Formation continue et notamment dans le cadre d'une vente à distance passée sur le site.

La participation à une action de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur (ci-après dénommé « le Client ») et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## Article 3 - Tarifs et frais annexes

Psycho-prat' Formation continue se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en les publiant sur son site internet [www.psychopratt.fr](http://www.psychopratt.fr)

Seuls s'appliqueront les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande d'une formation. Le tarif de la formation sera mentionné dans la convention de formation signée entre Psycho-prat' Formation continue et le Client.

Psycho-prat' Formation continue est un organisme de formation professionnelle continue exonéré de TVA, en vertu de l'article 202A à 202D de l'annexe II du CGI et article 261.4.4 du Code Général des Impôts.

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participant(e)s à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

## Article 4 - Commande de la formation

Le Client peut commander une formation en ligne. Pour cela il doit remplir un formulaire d'inscription mis à sa disposition depuis le site internet [www.psychopratt.fr](http://www.psychopratt.fr), onglet « formation continue ».

En remplissant le formulaire, le Client accepte le prix et la description des produits de formation.

Pour que sa commande soit validée, le Client doit signifier son acceptation des présentes CGV.

Le Client doit donner une adresse mail accessible depuis le lieu de formation et reconnaît par les présentes CGV que tout échange avec Psycho-prat' Formation continue pourra intervenir au moyen de cette adresse.

Le Client doit régler uniquement par virement bancaire. Psycho-prat' Formation continue se réserve le droit de bloquer la commande du Client en cas de défaut de paiement, d'adresse erronée ou de tout autre problème sur le compte du Client et ce, jusqu'à résolution du problème.

Pour toute commande d'une formation, Psycho-prat' Formation continue envoie au Client un devis et une convention de formation reprenant la date, la durée, le tarif et le programme de ladite formation.

Pour valider sa commande, le Client doit retourner le devis et la convention signés à Psycho-prat' Formation continue.

Pour valider l'inscription à une formation, il est nécessaire que Psycho-prat' Formation continue soit en possession d'un moyen de règlement du Client correspondant à la formation commandée.

## Article 5 - Modalités de paiement

Psycho-prat' Formation continue se réserve également le droit de refuser une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

## DÉLAI DE RÉTRACTATION

À compter de la date de signature de la convention, le Client, dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter en informant Psycho-prat' Formation continue, par courriel. Dans ce cas, aucune somme ne pourra lui être exigée.

### • Inscription prise en charge par le Client, participant :

Dès réception du devis signé et du paiement de l'acompte (demandé sur le bulletin d'inscription) par le Client, Psycho-prat' Formation continue transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, la confirmation de la réception de sa commande et la convention de formation.

Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Dès réception du devis signé et du paiement de l'acompte (demandé sur le bulletin d'inscription) par le Client, Psycho-prat' Formation continue transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, la confirmation de la réception de sa commande et la convention de formation.

Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas d'annulation de sa participation ou d'abandon en cours de stage à ladite formation, du fait du Client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les sommes versées ne seront pas remboursées. Psycho-prat' Formation continue se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.

En cas de cessation ou d'annulation anticipée de la formation, du fait de Psycho-Prat Formation continue, le Client est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 8 jours ouvrés avant la date de démarrage prévue initialement, de cette annulation ou de ce report.

Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation, les sommes versées par le Client au titre de ladite formation, lui seront intégralement remboursées.

### • Inscription prise en charge par le Client, employeur, sans bon de commande :

Dès réception du devis signé et du paiement de l'acompte par le Client, Psycho-prat' Formation continue transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, la confirmation de la réception de sa commande et la convention de formation.

Toute inscription ne pourra être prise en compte que si les sommes dues à Psycho-prat' Formation continue ont bien été versées dans les délais impartis.

Toute formation ne pourra être délivrée que si la totalité du règlement de l'acompte a bien été reçu par Psycho-prat' Formation continue.

Toute demande d'annulation par le Client doit être communiquée par mail à [formation@psychopratt.fr](mailto:formation@psychopratt.fr) ou par lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer à Psycho-prat' Formation continue, 23, rue du Montparnasse - 75006 Paris.

En cas d'annulation de sa participation ou d'abandon en cours de stage à ladite formation, du fait du Client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les sommes versées ne seront pas remboursées.

Le solde sera réglé par le Client à l'issue de la formation sur présentation de la facture et des attestations de présence ou certificats de réalisation du participant.

Psycho-prat' Formation continue se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.

En cas de cessation ou d'annulation anticipée de la formation, du fait de Psycho-prat' Formation continue, le Client est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 8 jours ouvrés avant la date de démarrage prévue initialement, de cette annulation ou de ce report.

Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation. Les sommes versées par le Client au titre de ladite formation, lui seront intégralement remboursées.

### • Inscription prise en charge par le Client, employeur, avec bon de commande :

Dès réception du bon de commande par le Client, Psycho-prat' Formation continue transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, la confirmation de la réception de sa commande et la convention de formation.

Un acompte correspondant à 50 % du montant total de la formation est demandé au moment de l'inscription, sauf cas particuliers dûment justifiés (prise en charge totale par un organisme financeur, situation exceptionnelle, etc.).

Le solde sera réglé à l'issue de la formation sur présentation de la facture et des attestations de présence ou certificat de réalisation du participant. Toute demande d'annulation par le Client doit être communiquée par mail à [formation@psychopratt.fr](mailto:formation@psychopratt.fr) ou par lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer à Psycho-prat' Formation continue, 23, rue du Montparnasse - 75006 Paris.

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client ou de son préposé pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, le Client devra s'acquitter au bénéfice du prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 100 % du prix de la formation.

Psycho-prat' Formation continue se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.

En cas de cessation ou d'annulation anticipée de la formation, du fait de Psycho-prat' Formation continue, le Client est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 8 jours ouvrés avant la date de démarrage prévue initialement, de cette annulation ou de ce report.

Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation. Les sommes versées par le Client au titre de ladite formation, lui seront intégralement remboursées.

## CAS PARTICULIER

Un Client dépendant d'un organisme public ne délivrant pas de bon de commande n'a pas d'obligation de régler d'acompte, la formation devra alors être réglée dans sa totalité sur service fait à l'issue de la formation.

## CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- survenance d'un cataclysme naturel : tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc. ;
- conflit armé, guerre, conflit, attentats ;
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez le fournisseur ou le Client ;
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires, transporteurs, services publics, etc. ;
- injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo) ;
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

## TARIFICATION

Trois niveaux de tarification sont proposés :

- tarif individuel ;
- tarif indépendant et entreprise de moins de 10 salariés ;
- tarif entreprise de 10 salariés et plus.

Pour certaines formations, des tarifs préférentiels « Early Bird » sont applicables en cas d'inscription anticipée, selon les conditions précisées lors de l'ouverture des inscriptions.

Un tarif « EPP-Alumni » est également proposé : une remise de 10 % sur le tarif classique pour toute inscription à l'une de nos formations de l'année en cours, dans la limite des places disponibles. Pour en bénéficier, il convient de joindre au formulaire d'inscription la mention « Alumni » ainsi qu'un scan du diplôme de l'École de Psychologues Praticiens.

Les tarifs en vigueur sont indiqués dans la convention de formation et sur notre site internet. Psycho-prat' Formation continue se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment ; seuls les tarifs publiés au moment de la commande sont applicables.

### RÈGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Les Clients règlent par virement bancaire et doivent fournir un justificatif à Psycho-prat' Formation continue par mail et préalablement avant le démarrage de la session de formation.

Chaque action de formation fait l'objet d'une facture envoyée par mail au Client. À sa demande, le Client pourra recevoir par mail ou courrier postal un duplicata de sa facture.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

La facture est adressée au Client à l'issue de la formation accompagnée d'une attestation de présence.

Une attestation de suivi de formation peut être adressée, sur demande, à l'issue de la formation.

### Article 6 - Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un organisme financeur (OPCO, ANDPC, FIFPL, AGEFICE...), il appartient au Client d'effectuer auprès de celui-ci, la demande de prise en charge avant le début de la formation.

L'accord de prise en charge financière par l'organisme financeur doit être communiqué à Psycho-prat' Formation continue au moment de l'inscription sur le site internet, ou au plus tard lors de la remise à Psycho-prat' Formation continue de la convention signée.

Si l'accord de prise en charge de l'organisme financeur du Client n'est pas total et ne parvient pas à Psycho-prat' Formation continue au plus tard à la réception de la convention signée, la totalité des frais de formation sera intégralement due par le Client à Psycho-prat' Formation continue.

En cas de prise en charge partielle ou de refus de prise en charge par l'organisme financeur, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la prestation due à Psycho-prat' Formation continue et fera son affaire du remboursement auprès de l'organisme financeur dont il dépend.

Toute formation commencée est due en totalité, sauf accord contraire exprès de Psycho-prat' Formation continue.

Toute demande d'annulation par le Client doit être communiquée par mail à formation@psycho-prat.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer à Psycho-prat' Formation continue, 23, rue du Montparnasse - 75006 Paris.

### Article 7 - Assurance

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire.

Le Client s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

### Article 8 - Propriété intellectuelle

L'utilisation des supports de formation proposés par le Prestataire est autorisée pour le stagiaire exclusivement.

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à des études, des rapports, des produits ou des développements, des plans, des modélisations, etc. qui lui seront remis par une autre partie comme étant la propriété industrielle et/ou intellectuelle de celle-ci et en conséquent à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toute utilisation, transmission à un tiers, reproduction partielle ou intégrale des supports remis au titre de la prestation, sans le consentement écrit du Prestataire et de l'auteur, sont interdits. La responsabilité du Client serait alors engagée.

### Article 9 - Confidentialité

Les parties ne s'opposeront à aucun de leurs droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle leur appartenant qui feraient obstacle à la mise en l'œuvre de la commande.

Les obligations de confidentialité mentionnées ci-avant ne sauront s'appliquer aux informations dont la partie réceptrice peut démontrer qu'elles sont :

- dans le domaine public au moment de leur divulgation ;
- déjà connue de la partie réceptrice au moment de la divulgation ;
- divulguées à la partie réceptrice par un tiers ayant le droit de divulguer ces informations ou enfin, développées indépendamment par la partie réceptrice.

Les obligations de confidentialité et de non-utilisation ci-avant développées resteront en vigueur pendant un délai de cinq (5) ans à compter du terme ou de la résiliation de la présente convention.

Le Prestataire met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage (les moyens audiovisuels, les outils informatiques...).

Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles ou professionnelles par quelque moyen que ce soit. En conséquence, le stagiaire s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation.

Le stagiaire s'interdit de supprimer, modifier, adjoindre un code d'accès, mot de passe ou clé différent de celui qui a été mis en place, ainsi que d'introduire dans le système des données susceptibles de porter atteinte aux droits patrimoniaux et extra patrimoniaux du Prestataire et/ou de nuire au bon fonctionnement du Prestataire. De la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les logiciels, progiciels, CD-Rom, DVD mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès, ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres appartenant au Prestataire.

Le Stagiaire est informé que l'ensemble des supports pédagogiques remis ou accessibles pendant la formation sont protégés au titre du droit d'auteur et ne peuvent être reproduits, diffusés ou utilisés à d'autres fins que la formation, sauf accord exprès de Psycho-prat'. Toute utilisation non autorisée pourra entraîner des poursuites.

### Article 10 - Protection des données personnelles

Psycho-prat' Formation continue est amenée, pour traiter les demandes d'inscriptions et assurer son activité, à recueillir des informations et données personnelles qui font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre aux demandes de formation des cocontractants et au suivi de leur dossier. Les destinataires des données sont : les services administratifs et comptables du Prestataire, les intervenants qui animent nos formations et des partenaires contractuels. Psycho-prat' Formation continue se conforme à la réglementation française et européenne sur toutes les activités qui incluent un traitement de données personnelles, au sens :

- du Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;
- de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les Clients bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO de Psycho-prat' Formation continue) en écrivant un email à : donneespersonnelles@psycho-prat.fr

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle, sauf obligations légales contraires.

Les Clients peuvent également exercer leur droit à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité de leurs données, ou s'opposer à leur traitement en écrivant à l'adresse ci-dessus.

En cas de litige, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est effectué.

### Article 11 - Réclamation

Pour toute réclamation concernant l'organisation d'une formation (logistique, inscription, planification, paiement, enseignements, examens ...), vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : formation@psycho-prat.fr.

Il vous sera demandé le numéro de session mentionné sur votre de contrat de prestation, vos coordonnées, ainsi que la raison de votre litige.

Pour tout dépôt de réclamation, nous vous invitons à joindre le maximum de pièces justificatives étayant votre litige. Si après ce premier niveau de traitement, vous n'avez pu obtenir une réponse satisfaisante, vous pouvez, en dehors de toute procédure contentieuse, faire part de votre réclamation à notre Direction, par courrier postal à l'adresse de Psycho-prat' Formation continue.

À réception de votre réclamation, vous serez tenu informé des actions entreprises si elles s'avèrent nécessaires. Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige ou de réclamation non résolu(e) avec notre organisme, le consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation auquel Psycho-prat' Formation continue a adhéré.

Le médiateur désigné est :

CNPM - Médiation Consommation, 27 avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond.

www.cnpm-mediation-consommation.eu

contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu

La médiation est gratuite pour le consommateur. La demande de médiation peut être formulée après avoir tenté au préalable de résoudre le différend directement avec Psycho-prat' Formation continue par une réclamation écrite, dans un délai d'un an à compter de cette réclamation.

Le/la médiateur(trice) s'efforcera de proposer une solution amiable dans un délai de 90 jours à compter de la réception d'un dossier complet.

### Article 12 - Compétence/contestation/loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, Psycho-prat' Formation continue et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Paris sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

Dernière mise à jour le 09/07/2025.



**Psycho-prat' Formation continue**

23, rue du Montparnasse

75006 Paris

Tél. : 01 53 63 81 55

[formation@psycho-prat.fr](mailto:formation@psycho-prat.fr)